

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 8
Date de la convocation : 28 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le 18 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Bernard MOINE, Armelle CHAPUIS, Karine RATTEZ, Maxime RENARD, Lionel CHEVALIER, Christophe POINT, Thibault GUILLEMAUD

Excusés : Mme Sandrine DUTARTRE, Mrs. Cédric CREMONA et Jean-Christophe BALDASSINI

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 18 février 2017 est lu et adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2016 :

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOINE Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire, approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur le Maire, sorti, ne prend pas part au vote) le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2016, présenté par Monsieur MOINE Bernard, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses :	195 616,42 €
Recettes :	233 097,98 €
Résultat fonctionnement 2016 :	37 481,56 €

Section Investissement :

Dépenses :	174 870,54 €
Recettes :	133 409,41 €
Résultat d'investissement 2016 :	-41 461,13 €

Compte de gestion 2016 du budget de la commune :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016, considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2016 de Madame le Receveur concordent avec le compte administratif approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget de la commune de Cruzille.

Affectation des résultats 2016 du budget principal de la commune :

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget de la commune, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en recette d'investissement au compte 1068 : 37 988,70 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 42 703,72 €
- Résultat reporté en Investissement (001) : 29 988,70 €

Fixation du taux des taxes locales 2017 :

Monsieur le Maire explique que suite à la mise en place de la nouvelle intercommunalité Mâconnais Tournugeois, les taux d'imposition intercommunaux vont baisser et permettre aux communes d'augmenter leurs taxes locales afin de compenser, en partie, la prise en charge du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 8 981 € et l'arrêt du versement de l'aide sociale de 9 443 € (charges générale de 18 424 €). Cette augmentation des taux n'aura pas d'incidence notable pour le contribuable. Le Conseil après avoir délibéré fixe les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	16,01 % (+ 1,24)
Taxe foncière (bâti)	:	12,54 % (+ 2,98)
Taxe foncière (non bâti)	:	35,72 % (+ 1,24)

Adoption du budget 2017 de la commune :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le budget primitif par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

- Section Fonctionnement : 264 183 €
- Section Investissement : 107 219 €

Taxe d'aménagement communale :

Monsieur le Maire expose que la fiscalité de l'urbanisme a évolué récemment, avec la création d'une nouvelle taxe d'aménagement (TA) outil de financement des équipements publics de la commune. Le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de 1% pour l'ensemble du territoire communal et d'exonérer en plus des exonérations de base, les abris de jardin de moins de 20 m². Cette taxe entrera en vigueur au 1er mars 2018.

Délibérations diverses :

Convention cadre : missions facultatives CDG 71 : Le Maire informe l'assemblée qu'à côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention. Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion. Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

Fixation des tarifs des concessions cimetièrre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des concessions cimetièrre, colombarium et caverne comme suit :

- **Concession cimetièrre :**
 - 30 ans : 100 € le m²
 - 50 ans : 125 € le m²
 - Perpétuelle : 175 € le m²
- **Colombarium (1 case couleur unique)caverne ou mini- tombe :**
 - 30 ans : 100 € la case
 - 50 ans : 125 € la case
 - Perpétuelle : 175 € la case

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes : M. Le Maire explique que vu le relèvement du point d'indice, il convient de modifier la base de calcul des indemnités afin que ne figure plus l'indice 1015 mais l'indice brut terminal de la fonction publique ce qui n'aura pas d'incidence sur le montant des indemnités.

Tarifs de mise à disposition de l'adjoint technique : Monsieur le Maire explique qu'il convient d'ajuster les tarifs de mise à disposition de l'employé communal avec ceux du Syndicat de Cyclindrage Mâcon Nord. Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré fixe les tarifs comme suit :

- ✓ agent avec broyeur, balayeuse ou gyrobroyeur : 58,00€/heure
- ✓ agent avec tondeuse, taille haie : 44,00€/heure
- ✓ main d'oeuvre : 34,00€/heure

Questions diverses :

- ✓ Numérotation des rues : un groupe de travail est en place.
- ✓ Le repas du village aura lieu le 24 juin.
- ✓ M. le Maire informe que Groupama a remis un chèque de 200 € à la commune.



 Le 1er Adjoint,
 Bernard MOINE